



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner
Du donneur
aux patients

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-52

DECISION N° N 2025-52 DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la délibération n° 2025-23 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en date du 19 décembre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} - Madame Virginie FERRERA-TOURENC est nommée directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour l'exercice de sa mission, Madame Virginie FERRERA-TOURENC bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse dont les conditions et l'étendue sont précisées par acte séparé.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fait le 30 décembre 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang